

## RAPPEL DES PRISES EN CHARGE DE CONSTRUCTYS

*L'aide du Conseil Régional vient en complément du soutien financier de Constructys BFC rappelé dans le tableau suivant :*

Prise en charge par Constructys par heure de formation réalisée	Technique BTP	Conduite d'engins	Tertiaire
<b>Forfait de base</b>	13 €	16 €	7 €
<b>Supplément pour les entreprises du Bâtiment de 11 à 299 salariés</b>	+ 5 €	+ 5 €	+ 5 €
<b>Supplément Publics prioritaires *</b>	+6 €	+ 6 €	+ 6 €
<b>Prise en charge maximum pour l'entreprise.</b>	24 €	27 €	<b>18 €</b>
<b>Fonction tutorale Bâtiment</b>	690 €	690 €	690 €
<b>Fonction tutorale Travaux Publics (si tuteur inscrit à l'Ordre)</b>	1 380 €	1 380 €	1 380 €

\*Définition du public prioritaire :

Jeunes de moins de 26 ans sans diplôme,

Bénéficiaire du RSA, ASS ou AAH

Personnes ayant bénéficié d'un Contrat Unique d'Insertion

Demandeur d'emploi (quelque soit l'âge) inscrit depuis un an ou plus à Pole Emploi.

**Exemple :** Une entreprise du secteur Bâtiment de 26 salariés recrute en CDI un demandeur d'emploi inscrit à Pole Emploi depuis plus d'un an et originaire d'une ZRR. Elle le forme pendant 450 heures afin d'obtenir un niveau supérieur de la convention collective.

A ce titre, elle bénéficie de :

Forfait Constructys = 24 € x 450 h = 10 800 €

Fonction tutorale : 690 €

Aide du Conseil régional : 2 000 €

Soit un total de : 13 490 €

Cette aide permet de régler les coûts pédagogiques liés au contrat, les frais de déplacement et d'hébergement ainsi qu'une partie des rémunérations.